

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 46

A l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de la sixième partie du code de commerce »,

les mots :

« du livre VI du code de commerce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle